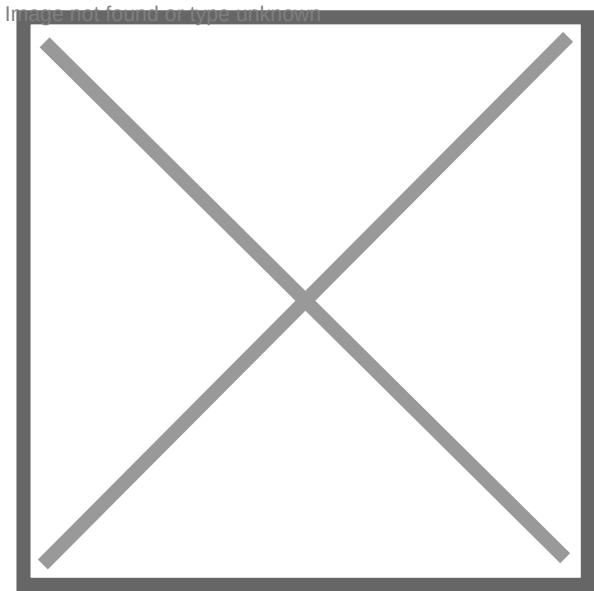




Diffamation pour copie industrielle non fondée...

Par **vicaume**, le **26/05/2014** à **12:13**

Bonjour à tous.
J'ai créé ma société il y a 1 an.
Je travaille pour la concurrence (de mon ancien employeur).
Ce dernier crie au scandale car soi disant le produit récemment créé ressemblerait au sien.
J'ai fait attention à ne pas reproduire le moindre centimètre et design afin d'éviter tout problème, mais ça n'a pas suffi...
Qu'est-ce que je risque? sachant que je n'ai pas été indemnisé lors de mon départ concernant la concurrence, que les produits ne sont pas brevetés...
Merci d'avance.